

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 31 août 2021

### COVID-19 EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

## Vaccination : Campagne de rappel pour les populations prioritaires

**La campagne de rappel vaccinal est lancée pour les personnes de plus de 65 ans et les personnes à risque de forme grave de COVID-19. Plus de 600 000 habitants sont concernés dans la région. Précisions.**

Conformément aux avis scientifiques, le Président de la République a annoncé le 11 août dernier le lancement d'une campagne de rappel de vaccination anti-COVID-19.

Dans un contexte épidémique marqué par un niveau toujours élevé de circulation du variant delta, cette campagne vise certaines populations prioritaires, les plus affectées par les formes graves de la maladie.

Les populations éligibles sont à ce jour :

- les résidents des EHPAD et unités de soins de longue durée (USLD)**, qui avaient eu accès à la vaccination dès début 2021,
- les personnes de plus de 65 ans,**
- les personnes à très haut risque de forme grave<sup>1</sup>,**
- les personnes présentant des pathologies associées à un risque accru de forme grave de la Covid-19 (voir encadré),**
- les personnes sévèrement immunodéprimées,**

Pour ces catégories, un délai d'au moins 6 mois est recommandé par les autorités scientifiques entre la primo-vaccination complète et l'administration de la dose de rappel. Concrètement, si ces personnes ont été vaccinées selon un schéma à deux doses, la dose de rappel interviendra à partir de 6 mois après la deuxième dose.

Pour les patients immunodéprimés dont le schéma vaccinal comportait déjà 3 injections, la dose de rappel peut être réalisée dans un délai inférieur à 6 mois (mais d'au moins 3 mois), si l'équipe médicale estime que la dose de rappel (ici quatrième dose) permettrait d'améliorer la réponse immunitaire.

**Les personnes ayant reçu le vaccin Janssen** sont également concernées par la campagne de rappel, la Haute Autorité de Santé (HAS) recommandant alors un délai minimum de 4 semaines entre la première injection et ce rappel.

---

<sup>1</sup> Il s'agit des patients : atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie ; atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; transplantés d'organes solides ; transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; atteints de polyopathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ; atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection ([liste spécifique établie par le conseil d'orientation de la stratégie vaccinale et les filières de santé maladies rares](#)) ; atteints de trisomie 21.

#### Contact presse

Lauranne Cournault  
Tél : 03 80 41 99 94  
Mél : lauranne.cournault@ars.sante.fr

ARS Bourgogne-Franche-Comté  
Le Diapason 2 place des Savoirs  
21035 Dijon Cedex

Les patients qui ont contracté la maladie Covid-19 après leur premier schéma vaccinal complet ne doivent pas se voir proposer de rappel vaccinal, l'infection postérieure à leur vaccination jouant déjà ce rôle.

Pour les résidents des EHPAD et des USLD, la campagne est organisée directement au sein des établissements, plus de 400 structures en Bourgogne-Franche-Comté.

La semaine dernière, l'ARS a informé les établissements des modalités logistiques et techniques (flux d'approvisionnement, calendrier...)

Les autres populations éligibles sont invitées à **prendre rendez-vous dès à présent dans un centre de vaccination ou auprès de leur professionnel de santé de proximité** (médecin, pharmacien, infirmier, sage-femme).

Pour une majorité de personnes, le rappel vaccinal interviendra pendant **la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière (du 26 octobre au 31 janvier)** recommandée chez les plus de 65 ans et les personnes à risque de forme sévère ou compliquée de la grippe.

La HAS préconise une administration concomitante des deux vaccins aux personnes doublement éligibles.

Liste des pathologies associées à un risque de forme grave (établie par la Haute Autorité de Santé)

**Pathologies cardio-vasculaires :**

- hypertension artérielle compliquée (notamment complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales) ;
- antécédent d'accident vasculaire cérébral ;
- antécédent de chirurgie cardiaque ;
- insuffisance cardiaque ;
- antécédents de coronaropathie.

**Diabète de types 1 et 2 ;**

**Pathologies respiratoires chroniques susceptibles de décompenser lors d'une infection virale, notamment :**

- broncho pneumopathie obstructive,
- insuffisance respiratoire,
- asthme sévère,
- fibrose pulmonaire,
- syndrome d'apnées du sommeil.

**Insuffisance rénale chronique ;**

**Obésité avec indice de masse corporelle  $\geq 30$  ;**

**Cancer ou hémopathie maligne ;**

**Maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ;**

**Immunodépression congénitale ou acquise ;**

**Syndrome drépanocytaire majeur ou antécédent de splénectomie ;**

**Pathologies neurologiques :**

- maladies du motoneurone,
- myasthénie grave,
- sclérose en plaques,
- maladie de Parkinson,
- paralysie cérébrale,
- quadriplégie ou hémiparésie,
- tumeur maligne primitive cérébrale,
- maladie cérébelleuse progressive

**Troubles psychiatriques**

**Démences**

**Contact presse**

Lauranne Cournault  
Tél : 03 80 41 99 94  
Mél : lauranne.cournault@ars.sante.fr

ARS Bourgogne-Franche-Comté  
Le Diapason 2 place des Savoirs  
21035 Dijon Cedex